FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ATELIER PIELOT

Cours de BD & Manga - Année 2024 / 2025

À retourner par courrier ou e-mail à :
Rémi Pielot - Atelier Pielot
10 Boulevard de Verdun
76000 Rouen

Adresse e-mail : atelierpielot@gmail.com

1. COORDONNÉES DE LA PERSONNE MAJEURE ET RESPONSABLE :

NOM : …… PRÉNOM : ……DATE DE NAISSANCE : ……
ADRESSE : ……
CODE POSTAL : ……VILLE : ……
TÉLÉPHONE ……E-MAIL : …….

☐ Je souhaite m'inscrire
ou
☐ Je souhaite inscrire mon enfant

NOM DE L'ENFANT : …… PRÉNOM DE L'ENFANT : ……
DATE DE NAISSANCE : ……

☐ C'est une 1ere année d'inscription
☐ C'est une 2e année (programme différent)
☐ C'est une 3e année (programme différent)
☐ C'est une 4e année (programme différent)

2. CHOIX DU COURS :

☐ Atelier du Jeudi (17h30 - 19h) chez *Mai'be, 82 boulevard Dunois, 14000 Caen.*
☐ Atelier du Jeudi (19h - 20h30) chez *Mai'be, 82 boulevard Dunois, 14000 Caen.*

☐ Tarif 1ere inscription : 279 €
☐ Tarif réinscription : 259 €

3. CHOIX DU RÈGLEMENT :

☐ Paiement en une fois, par **virement** ou **chèque** (à l'ordre **de Rémi PIELOT**) :
À effectuer avant le 31 Octobre 2024

Coordonnées bancaires : IBAN : FR60 2004 1010 1412 0632 6C03 571
BIC : PSSTFRPPROU
LA BANQUE POSTALE ROUEN CENTRE FINANCIER

☐ Paiement en deux fois, **uniquement par chèques** (à l'ordre **de Rémi PIELOT**) :
1er chèque : 50% : encaissement à partir du 31 Octobre 2024
2e chèque : 50% : encaissement à partir du 31 Janvier 2025

La totalité des chèques est à remettre en mains propres à Rémi Pielot lors d'une séance d'atelier avant le 31 octobre 2024

MODALITÉS DE FORMATION • ATELIER PIELOT

• **Article I : Caractéristiques de la formation**
Rémi Pielot, gérant de l'Atelier Pielot, enseigne aux participants à partir de 9 ans et jusqu'à 24 ans des techniques de travail associées à la bande dessinée et au manga : création d'histoires, de personnages, de décors, crayonnage, mise en page, encrage, lettrage, mise en couleurs et éventuellement constitution de dossiers de présentation à destination d'autres écoles d'Art. Les élèves peuvent publier leur BD/Manga en fin d'année dans une revue dont la version numérique leur est offerte. Une version papier est également disponible à la commande.

• **Article II : Lieu, dates et horaires de formation**
L'Atelier Pielot caennais se tient chaque année d'octobre à juin dans la salle d'atelier de la société Mai'be, 82 boulevard Dunois, 14000 Caen. Les enseignements ont lieu, au choix : les jeudis de 17h30 à 19h et de 19h à 20h30 (hors vacances scolaires). Un calendrier détaillé est fourni pour connaître précisément les dates des 21 séances annuelles d'atelier selon le cours choisi parmi les deux. Il est également disponible en téléchargement sur le site www.atelierpielot.fr (sur la page « L'atelier & les tarifs »).

• **Article III : Dispositions financières**
Le prix annuel de la formation est fixé à 279 € (1ere inscription) ou 259 € (réinscription) pour tout participant ayant entre 9 et 24 ans. Le règlement de cette somme se fait par chèque(s) ou virement. Soit en une fois par chèque ou virement : 100% avant le 31 octobre. Soit en deux fois, uniquement par chèques : 50% avant le 31 octobre et 50% avant le 31 janvier. Si l'inscription a lieu après le 31/10 ou après le 31/01, le règlement/dépôt de chèque(s) doit se faire au plus tard 3 semaines après la date du premier cours suivi par l'élève et, si deux chèques sont remis, le second sera encaissé 3 mois après le premier.

• **Article IV : Délai de rétractation**
Après signature du présent formulaire la personne inscrite ou son représentant possède un délai de 15 jours pour se rétracter, à compter de la date du premiers cours suivi par l'élève. Elle fait part de cette intention par e-mail ou lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante : Rémi Pielot – Atelier Pielot, 10 Boulevard de Verdun, 76000 Rouen. Cette rétractation n'entraîne pas de frais supplémentaires et voit le remboursement complet des sommes qui auront pu être réglées pour l'inscription. Passé ce délai, il ne sera procédé à aucun remboursement. La signature du présent document vaut acceptation ferme de cette clause.

• **Article V : Interruption de la formation**
Si le participant abandonne la formation, ne justifie pas de 3 absences consécutives (par e-mail de sa part, s'il est majeur, ou du responsable légal), perturbe les cours de façon répétée (avec la limite de 2 rappels à l'ordre par e-mail au responsable de l'élève) ou ne procède pas à son règlement selon les modalités indiquées à l'article III, son inscription est résiliée. Le règlement de la formation reste toutefois dû et il ne sera procédé à aucun remboursement.

• **Article VI : Droit à l'image**
Dans le cadre de l'Atelier Pielot, j'autorise Rémi Pielot à me photographier moi et/ou mon enfant ainsi que mes réalisations et/ou celles de mon enfant, qui pourront aussi être scannées et reproduites afin de promouvoir le travail de l'Atelier dans les médias et réaliser la publication de fin d'année compilant les travaux des participants, selon la durée légale en vigueur. Si vous vous y opposez, cochez la case ci-dessous :
☐ Je m'oppose à cet article et n'autorise aucune photo ni scan.

Signature de l'intéressé(e) ou du responsable majeur si l'élève est mineur(e),
à faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

À…….. Le……